

M. MAYBANK: Vous voulez dire que vous agissez ainsi avec vos propres rebuts?

M. VAUGHAN: Le contrôleur de l'acier a fixé le prix des rebuts à tous les centres importants, et nous ne pouvons toucher le prix brut à ces centres et nous délivrons ces rebuts et absorbons le coût de transport, quel qu'il soit, à ces endroits.

M. MAYBANK: Vous parlez de vos rebuts?

M. VAUGHAN: Oui. Mais le prix a été établi pour la plupart des autres variétés de rebuts aussi.

M. MAYBANK: Je croyais que vous aviez conclu un arrangement avec les commerçants de débris sur une base d'A.S.C. ou sur une base d'A.S.C. plus 10 p. 100 ou un tarif à peu près semblable dans les environs de Winnipeg, et que cet arrangement dura pendant quelque temps.

M. VAUGHAN: Je ne crois pas que nous ayons jamais conclu un tel arrangement.

M. MAYBANK: Non? Un commerçant de débris de fer m'a dit cela à l'époque où quelque convention eut lieu ici il y a quelque temps.

M. VAUGHAN: C'est faux. Nous vendons nos rebuts au prix livré.

M. NICHOLSON: Je reçois beaucoup de correspondance de gens qui demeurent dans l'ouest. Ils voient d'un mauvais œil les débris accumulés là-bas. C'est peu agréable à la vue. Le ministère des Services nationaux de guerre reproche aux chemins de fer de ne pas modifier les taux de transport. Quelle ligne de conduite entend-on suivre? Quelles chances y a-t-il que ces débris soient transportés?

M. VAUGHAN: Les services de trafic-marchandises des divers chemins de fer ont étudié cette question et ils ont établi des tarifs qu'ils estiment justes dans les circonstances.

M. ARMSTRONG: Cette question doit être réglée par l'association des chemins de fer, c'est-à-dire l'association qui groupe tous les réseaux ferroviaires.

M. NICHOLSON: On m'a dit au ministère des Services nationaux de guerre que je serais averti de toute réduction des tarifs. J'attends encore cette notification.

M. POULIOT: Monsieur Armstrong, avez-vous pour ce qui regarde le transport des marchandises des statistiques plus précises que celles qui concernent le trafic-voyageurs de l'armée?

M. ARMSTRONG: Non, monsieur. Nous n'en avons pas. Nous n'avons rien de comparable, par exemple, au rapport déposé à la Chambre des communes.

M. POULIOT: Mais vous obtenez ces données du ministère des Munitions et des Approvisionnements?

M. ARMSTRONG: Non, monsieur. C'est un état de ce que nous avons obtenu et de ce que le Pacifique-Canadien a obtenu. Est-ce ce que vous voulez dire?

M. POULIOT: Oui.

M. ARMSTRONG: Non, monsieur. Nous n'obtenons pas de tel état que je sache.

M. POULIOT: Mais il est plus facile de vérifier le trafic-marchandises que le trafic-voyageurs, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: J'en doute fort, monsieur. Dans le cas du trafic-marchandises, vous devez vérifier tous les connaissements; il faudrait extraire chaque connaissement pour établir la provenance de la marchandise et sa destination.

M. POULIOT: Comment réussissez-vous à obtenir votre part du trafic des marchandises?

M. ARMSTRONG: Eh bien...

M. POULIOT: Est-ce un secret?